



Litige avec agence de gestion locative + ex compagne

Par **wysiwyg78**, le **26/10/2015** à **17:43**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre éclairage et d'assistance sur mon cas un peu épineux.

Nous avons pris un logement non meublé en location avec mon ex compagne, à nos 2 noms en septembre 2014. je me suis porté caution solidaire.

Suite à séparation, j'ai envoyé au 19 février 2015 une rupture de bail à l'agence de gestion en LRAR. logement situé dans une zone tendue donc normalement 1 mois de préavis. Mais l'agence dit que cette rupture est non valable car il faut l'accord des 2 parties. Malgré ma demande, l'agence a refusé de réaliser l'état des lieux sortant mi-mars (ce que je leur ai signifié par LRAR, réclamant également ma caution et j'ai laissé les clefs à mon ex compagne, restant dans les lieux).

Depuis mon ex compagne (qui n'a pas les moyens de rester dans ce logement, mais qui veut me faire payer notre séparation), ne paie que la moitié du loyer. L'agence a intenté une action en justice contre nous 2. L'agence n'a exercé aucune action pour déloger l'autre personne, ni lui faire payer la totalité quitte à échelonner, aucun nouveau dossier de logement et solvabilité ne lui a été demandé, etc). je passe les épisodes de menaces et harcèlement de cette ex compagne. Quelles sont mes obligations et recours selon vous vis à vis de cette agence et de cette ex compagne ? merci par avance pour votre aide.